

CONDITIONS DE GARANTIE

1. Généralités

La garantie de 10 ans s'applique sur toutes les menuiseries Métal Quartz, produits Bunkerkit® et produits Stackdoor®, sauf mention contraire à partir de la date de la facture. La garantie porte sur la stabilité mécanique des menuiseries et sur les joints d'étanchéité fournis. Pour les vitrages, les quincailleries et autres équipements (par exemple : serrures, paumelles, béquilles, moteurs, équipements électriques, câbles en acier, chaînes, tambours, pignons, vis, etc), la garantie est limitée à un an (date de la facture) sauf mention contraire de leur fabricant.

2. Conditions

La garantie est conditionnée par :

- le respect des instructions de pose telles que décrites dans les instructions spécifiques au projet et/ou dans le manuel de pose ;
- une utilisation du produit dans le cadre d'un usage normal ;
- un stockage avant pose à l'abri des intempéries et au sec ;
- un entretien périodique.

3. Exclusions

Les dégradations liées à :

- un accident, un usage anormal ou causées par effraction et/ou vandalisme ;
- l'utilisation de produits agressifs (produits de nettoyage mordants, sel de voirie, ...);
- la corrosion ou à l'exposition à des conditions météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes...);
- l'utilisation d'eau en grande quantité ou l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression.

La garantie sera annulée :

- si la menuiserie a été équipée de serrures, d'accessoires ou d'autres équipements qui n'ont pas été fournis par Métal Quartz ou imposés par le client et non validés par Métal Quartz ;
- en cas de modification des menuiseries et/ou d'un équipement par un tiers ;
- en cas de dysfonctionnements liés à une pose non conforme des menuiseries et/ou des équipements.

4. Limites de garantie

La garantie de Métal Quartz porte sur le remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la main d'œuvre et hors indemnisation des frais annexes ou coûts de perte d'exploitation liés au remplacement des pièces ou de la menuiserie. Les frais de livraison liés à ce remplacement étant des frais annexes, ils ne sont pas couverts par la garantie. Dans les conditions de garantie, nous pouvons exiger le renvoi de la check-list complétée.

Métal Quartz se réserve le droit de remplacer les pièces défectueuses par des pièces d'une conception différente.